

CHUZELLES

informations



Janvier - Février 2010

N° 105

Sommaire :

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 : Conseil municipal du 3 février 2010
- Page 7 : Commission travaux et urbanisme
- Page 8 : Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 9 : Commission « affaires sociales » & commission communale d'action sociale (CCAS)
- Page 10 : Sécurité civile
- Page 11 : Budget communal
- Page 12 : Infos CAPV : budget primitif 2010
- Page 13 : Informations sportives
- Page 14 : Culture
- Page 15 : Pèle mêle
- Page 16 : Ça se passe à Chuzelles !
- Page 17 : Informations associatives
- Page 20 : Journée environnement

Le mot du maire

Le budget a été voté plus tôt cette année, le 03 février, ainsi nous allons pouvoir engager rapidement les projets programmés sur 2010.

- les constructions du bâtiment technique et du restaurant scolaire, sont lancées puisque le choix de l'architecte a été validé, les études préliminaires d'implantation vont pouvoir commencer
- le projet d'aménagement de sécurité au centre village sera présenté lors de la réunion publique du mercredi 07 avril à partir de 19h00 pour des premières réalisations dès 2010
- le déroulement du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera également présenté à partir de 20h15 lors de cette même réunion

Le vendredi 12 février, la pièce "Courteline" proposée par le théâtre Saint-Martin a été appréciée par les nombreux spectateurs présents. Cela nous conforte dans notre volonté de proposer aux Chuzellois de nouveaux spectacles décentralisés, c'est dans cet esprit que nous recevons le mercredi 10 mars le spectacle de "GENIO" dans le cadre du festival d'humour de Vienne.

Les dimanches 14 et 21 mars prochains auront lieu les élections régionales. Ces élections qui paraissent loin des préoccupations de certains (prévision d'un faible taux de participation) sont pourtant importantes au regard des compétences que possède la Région. Ces principaux domaines d'actions sont ; le développement économique, l'aménagement du territoire et les transports, l'enseignement (gestion des lycées), la formation professionnelle ainsi que la culture et le sport. En ce qui concerne Chuzelles, les bureaux de vote seront ouverts au Mille-Club, entre 8h00 et 18h00.

Marielle MOREL

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de Rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; G. TOURNIER.



JOURNÉE ENVIRONNEMENT
20 MARS 2010





CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le trois février, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2010

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, MT. ODRAT, A. TRUCHET.

EXCUSEES : G. VERNAY donne pouvoir à MT. ODRAT
C. BOREL donne pouvoir à R. ALIX
A. LE GOUGUEC donne pouvoir à L. BUTHION
L. BUTHION jusqu'à son arrivée à 19h05

ABSENTS : JM. LUCAS
JL. LESCOT

SECRETAIRE : L. BUTHION

Madame le Maire informe les membres présents que JM. LUCAS vient de lui adresser un courrier pour lui présenter sa démission de ses fonctions de conseiller municipal en raison de problèmes de santé. Elle prend acte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009 : Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : Règlement et tarifs concession cimetière et columbarium :
Rapporteur P. ALLARD

La dernière modification des tarifs des concessions au cimetière date du 16 novembre 2001, il convient de les réactualiser et de modifier le règlement municipal relatif à la police des inhumations sur plusieurs points :

- Aménagement d'un site cinéraire et d'un columbarium : la réglementation communale applicable au site cinéraire et au columbarium, issue de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, sera annexée au règlement du cimetière. Cette annexe fixera notamment le nouveau statut des cendres, les modalités de mise à disposition des cases du columbarium.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de révision des tarifs suivantes :

- **Cimetière** : deux places par emplacement
 - . Concession trentenaire : 150 €
 - . Concession cinquantenaire : 300 €
 - . Concession temporaire : 110 € (*certaines familles peuvent émettre le souhait d'inhumation leurs proches en attente d'un transfert dans un autre lieu : 3 tombes (allée A, n° 9, 11 et 13)*)

seront réservées à cet effet, pour une durée de 10 ans maximum dans l'ancien cimetière)

- **Columbarium** : les cases peuvent recevoir trois urnes, le tarif unitaire est :

- . Trentenaire : 300 €
- . Cinquantenaire : 600 €

La fourniture et pose de plaque mémoire en bronze avec gravure en relief (dimensions 11x7,5 cm) est au prix coûtant posé (à titre indicatif en 2010 : 130 €).

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR

DELIBERATION N°2 : Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 vallées du Bas Dauphiné :
Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné propose à ses communes membres d'apporter certaines modifications aux statuts en vigueur.

Ces modifications statutaires portent sur :

- . Le changement de dénomination du syndicat, qui devient Syndicat Rivières des Quatre Vallées.
- . La mise à jour de la compétence obligatoire : le Syndicat Rivières des Quatre Vallées a pour objectif général de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des rivières. Le Syndicat interviendra sur le territoire des communes adhérentes du bassin versant des Quatre vallées du bas Dauphiné. Le bassin versant des quatre vallées correspondant au bassin versant des rivières Gère, Ambalon-Gervonde, Véga, Sévenne et leurs affluents.
- . Le retrait de la compétence assainissement : le conseil municipal doit se prononcer sur

l'approbation des nouveaux statuts du syndicat tels qu'ils résultent de la délibération n° 09-26 du syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR.

DELIBERATION N°3 : Renouveau convention CAPV : mise à disposition partielle des services communaux pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois exerce depuis 2004 la compétence « voirie ».

Afin de délimiter les compétences techniques et financières de mise à disposition du réseau concerné ainsi que du personnel communal susceptible de participer à des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, une convention de mise à disposition avait été signée en 2004 entre la commune et la CAPV.

La convention d'une durée de 5 ans étant arrivée à expiration, il convient de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2010. Son objet reste le même à savoir, la fixation des conditions techniques et financières d'intervention des agents communaux sur des missions d'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Les missions susceptibles d'être assurées par les services communaux ainsi que l'évaluation financière de cette mise à disposition sont précisées aux articles 2, 3 et 4 du projet de convention disponible en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle annexée à la délibération, à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

DELIBERATION N°4 : Signature de la charte de développement commercial intercommunale

Rapporteur : M. MOREL

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, en lien avec les partenaires économiques et les communes, a établi un travail de fond sur le commerce.

Il a été rédigé une charte de développement commercial. Ce document fait suite à un long travail de concertation qui a abouti à la mise en œuvre d'un schéma de développement commercial.

Ce schéma a permis de définir les orientations stratégiques du territoire et un certain nombre d'actions qui en découlent.

En 2009, les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ont manifesté leur engagement vis-à-vis de ce secteur dans le nouveau Projet d'Agglomération « Agglo (à) venir 2009-2015 ». Il s'agit de soutenir un secteur économique vecteur de création de richesses et d'emplois et contribuant au développement économique du territoire.

Aujourd'hui, la charte marque donc l'engagement politique des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois qui souhaitent affirmer une stratégie partagée pour le développement commercial. Ce document reprend les grandes lignes du schéma, et doit permettre d'assurer un développement homogène du Pays Viennois. Les pôles commerciaux sont localisés dans les annexes communales qui reprennent les objectifs de cette charte pour chacun d'entre eux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de charte de développement commercial du Pays Viennois et notamment l'annexe consacrée à la commune.

DELIBERATION N°5 : Taxe d'habitation : abatement spécial facultatif en faveur des personnes invalides

Rapporteur : P. ALLARD

Monsieur P. Allard expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1411-II-3 bis du Code Général des Impôts qui permettent aux collectivités territoriales d'instituer, en faveur des personnes handicapées ou invalides, un abatement égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Cet abatement s'applique uniquement à la résidence principale des personnes remplissant une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L 815-24 du Code de la Sécurité Sociale,
- être titulaires de l'allocation aux adultes handicapés visée aux articles L 821-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale,
- être atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L 241-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Cet abatement est étendu aux personnes, ne remplissant pas personnellement les conditions précitées, mais qui occupent leur habitation principale, de manière permanente, avec des personnes qui satisfont à une au moins des conditions précitées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'institution de cet abatement

DELIBERATION N°6 : Lancement projet ADSL, autorisation du Conseil Municipal

Rapporteur : L. BUTHION

Le Conseil Général de l'Isère souhaite favoriser le développement des nouvelles technologies de communication en Isère par la mise en place d'un service d'accès à internet haut débit dans les zones blanches.

Après lancement d'une consultation, le conseil général a retenu la société Alsatis pour la mise en place d'un service d'accès à internet haut débit au travers d'une solution Wifi.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après la concertation auprès des Chuzellois lors d'une réunion publique en novembre dernier et prise en compte les différents avis arrivés en Mairie, et afin de permettre le bon déroulement de l'intervention départementale en matière de couverture des zones blanches ADSL il convient désormais d'autoriser la possibilité de développer la solution Wifi retenue sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix POUR et 2 abstentions (MT. CARRET et H. JANIN) se prononce favorablement sur le principe d'installation mais la vigilance reste de mise sur l'implantation des antennes.

Madame le Maire est autorisée à signer ledit contrat.

DELIBERATION N°7 : Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : M. MOREL

Afin de remplacer un membre titulaire dont les obligations professionnelles ne lui permettent plus de participer aux travaux de la commission d'appel d'offres, il convient de désigner un nouveau membre titulaire au sein de cette commission.

Pour information les membres actuels sont :

Président : M. MOREL

Membres titulaires : C. COURNUT, H. JANIN, JL LESCOT,

Membres suppléants : C. BOREL, MT ODRAT, G. GAVIOT-BLANC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la composition de la commission d'appel d'offres suivante :

Président : M. MOREL

Membres titulaires : C. COURNUT, G. GAVIOT-BLANC, H. JANIN,

Membres suppléants : C. BOREL, O. HIRSCH, MT. ODRAT.

DELIBERATION N°8 : Signature d'un contrat d'adhésion à l'assurance chômage

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin d'éviter à avoir à gérer le risque chômage impliquant le versement par la collectivité des allocations chômage aux agents non titulaires ou non statutaires, il convient de signer un contrat

d'adhésion à l'assurance chômage d'une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction.

Les cotisations, assises sur la rémunération mensuelle brute des agents concernés, seront versées trimestriellement. Le taux de cotisation, depuis le 1^{er} janvier 2008, est fixé à 6,40 % sur la rémunération mensuelle brute.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 1 abstention (H. JANIN) autorise Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion avec l'Assedic.

DELIBERATION N°9 : Taux d'imposition pour l'année 2010

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire rappelle les différents débats d'orientation budgétaire sur ce point et propose d'appliquer l'augmentation de 2 %. Les taux seraient donc les suivants :

Taxes	Rappel des taux 2009	Taux 2010
Taxe habitation TH	11.67	11.90
Taxe foncière sur le bâti TFB	15.09	15.40
Taxe foncière sur le non bâti	56.10	57.22

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR et 1 voix CONTRE (MT. CARRET) sur cette augmentation.

DELIBERATION N°10 : Compte administratif budget CCAS 2009

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2008	Virement à la section investis.	Résultat exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
FONCT	1 319.67 €	0 €	892.81 €	2 212.48 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, les membres du CCAS émettent un avis favorable par 4 voix POUR.

DELIBERATION N°11 : Compte administratif budget communal 2009

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	FONCT	INVEST
Résultat CA 2008	417669.32 €	142594.50 €
Virement section d'investis	189745.50 €	
Résultat exercice 2009	31718.20 €	-217469.00 €
Résultat de clôture	545743.02 €	-74874.50 €
restes à réalisée 2009		<u>11000.00 €</u> 0.00 €
Solde des restes à réaliser		-11000.00 €
Chiffre à prendre en compte pour affectat résultat	545743.02 €	-85874.50 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par 15 voix POUR.

DELIBERATION N°12 : Affectation résultats – budget communal

Rapporteur : M. MOREL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/09	545 743.02 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	85 874.50 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	300 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	159 868.52 €
Total affecté au c/1068 :	385 874.50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION : Subventions aux associations

Madame le Maire propose au conseil municipal de reporter cette délibération afin de permettre à la commission « associations » de prendre en compte divers éléments non fournis à ce jour.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

DELIBERATION N°13 : Autorisation de programme

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une autorisation de programme pluriannuel sur trois années pour la réalisation du bâtiment technique et du restaurant scolaire. En effet, l'envergure du projet (1 500 000 €) nécessite une prévision au delà du seul budget 2010 qui porte autorisation de crédits pour l'année en cours seulement.

La présente autorisation de programme détaille l'ensemble de l'enveloppe budgétaire qui sera consacrée à l'opération sur les années 2010, 2011, 2012

Toute modification ultérieure éventuelle sur la répartition des crédits alloués à la dite opération fera l'objet d'une approbation complémentaire par délibération.

Il est proposé l'adoption du tableau prévisionnel suivant :

Année	Enveloppe budgétaire
2010	300 000 €
2011	800 000 €
2012	400 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 : Budget Primitif communal 2010

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2010 :

- section de fonctionnement :
 - . Dépenses : 1 344 839.52 €
 - . Recettes : 1 344 839.52 €
- section d'investissement :
 - . Dépenses : 1 153 324.50 €
 - . Recettes : 1 153 324.50 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 : Budget Primitif CCAS 2010

Rapporteur : M. MOREL

Madame le Maire présente ensuite les différentes prévisions du budget CCAS pour l'année 2010 :

- section de fonctionnement :

. Dépenses : 10 542.48 €

. Recettes : 10 542.48 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par les membres du CCAS.

COMPTES-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS :

Syndicats intercommunaux :

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : commission « transports » :

Rapporteur : R. ALIX

Présentation du compte-rendu de la réunion dont l'ordre du jour était le budget 2010, la communication et la présentation de M. BALLEZ chargé de mission en mode de déplacement « doux », le point sur la nouvelle billetterie, les transports scolaires et l'accès des abonnés TER à la gare.

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS) :

Rapporteurs : R. ALIX et MT. CARRET

Plusieurs réunions relatives à la construction du Centre de Loisirs sans Hébergement se sont déroulées pour le choix des lots extérieurs, diverses explications sont données.

Madame le Maire souhaite organiser une réunion entre les adjoints, les membres de la commission « finances » et des représentants du SISLS pour évoquer le coût et le financement des opérations en cours.

Commissions communales :

Commission « associations » : Point sur fête foraine : Rapporteur : MT. CARRET

Suite à une réunion des membres de la commission « associations » sur le devenir de cette fête, la commission propose au conseil municipal de ne pas donner suite au déroulement de cette manifestation. En effet, en 2009, plusieurs forains avaient réservé un emplacement pour cette manifestation. Or, ils ne se sont pas présentés le week-end de l'Ascension sans avoir avisé au préalable la commune qui avait préparé leur venue. Le conseil municipal, après discussion, confirme cette proposition

DIVERS :

Point sur les délégations du Conseil Municipal au Maire : Site cinéraire : 27 986.40 € TTC avec les Pompes Funèbres Générales.

Présentation projet sécurité centre village :

G. GAVIOT-BLANC présente au conseil municipal le projet établi par le cabinet SAFEGE résultant des travaux des trois comités de pilotage. Suite aux explications données, le conseil municipal valide l'aménagement général et plus particulièrement : la mise en place de feux en centre village, l'aménagement de parking devant le Mille Club et l'aménagement de circulation devant les commerces.

Repas des aînés de la commune : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la date du repas le dimanche 07 mars et interroge les élus sur leur présence.

Elections régionales : Madame le Maire demande aux élus de prévoir les horaires de permanence pour la tenue des bureaux de vote.

Mille Club : Des travaux de réfection des sanitaires vont avoir lieu courant juillet et août. L'utilisation de cette salle ne sera donc pas possible. Aussi, il est nécessaire de rencontrer les personnes qui avaient déjà réservé les lieux.

Démission de JM. LUCAS : Suite à cette démission, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein des différents syndicats. Des propositions sont émises, elles seront validées lors du prochain conseil municipal.

Plan Communal de Sauvegarde : L. BUTHION demande aux élus de réfléchir sur les désignations de membres titulaires et suppléants pour suivre ce dossier au sein de plusieurs commissions

Point sur l'organisation de différentes manifestations :

Théâtre St Martin – Courteline : 12 février à 20h30 au Mille Club

Festival d'Humour : Genio : le 10 mars à 20h30 au Mille Club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
M. MOREL



COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

Urbanisme :

La révision du POS

La révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été lancée (cf délibération du Conseil Municipal le 15/12).

La commune va se faire assister dans cette démarche par un cabinet spécialisé. Une consultation a été lancée et la remise des offres a été faite le 16 Février. La commission d'appel d'offre doit analyser les propositions pour choisir l'équipe qui sera retenue. L'analyse se fera en fonction des critères qui ont été fixés dans le règlement de consultation.

Dès sa désignation, ce cabinet devra commencer à réaliser la première étape qui est l'élaboration d'un diagnostic.

La démarche de révision du POS en PLU doit se faire dans une large concertation.

Nous avons donc prévu d'organiser une **première réunion publique le 07 avril à 19H00 (1^o partie) au mille Club** afin de présenter le cabinet qui assurera l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) et également de présenter le déroulement de cette révision et le calendrier des différentes étapes.

Travaux :

Sécurité Centre Village

Après plusieurs comités de pilotage et commissions communales de travaux, le projet d'aménagement de sécurité a été présenté à l'ensemble du conseil municipal. Ce dossier a été étudié dans le détail et a été validé sur le scénario retenu.

Nous souhaitons maintenant recueillir l'avis des Chuzellois avant de finaliser les plans. L'objectif est de pouvoir, dès 2010, lancer une première tranche de travaux.

La CAPV a confirmé son financement dans le cadre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) en prenant en charge 50% des frais financiers, les autres 50% restant à la charge de la commune.

Une réunion est très prochainement programmée avec le Conseil Général de l'Isère pour valider également les aménagements prévus.

Nous vous invitons donc le 07 Avril à 20 h 15 (2^o partie) pour échanger autour de ce projet.

Construction d'un bâtiment technique et d'un restaurant scolaire.

Le conseil municipal du 03 Février a voté une APCR (Autorisation de Programme par Crédit de Paiement) pour l'opération de construction du bâtiment technique et du restaurant scolaire. La consultation pour désigner le Maître d'œuvre a été lancée et la commission d'appel d'offre a désigné le cabinet d'architecte Giroud-Barthe. Il a été décidé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre de travailler avec les commissions communales travaux et écoles mais aussi avec les utilisateurs pour valider toutes les phases de travaux : esquisses, APS (avant projet sommaire) et APD (avant projet détaillé).

Les travaux devraient commencer en Novembre 2010.

Déneigement :

Les conditions météo de cet hiver ont été exceptionnelles. Pour assurer la viabilité hivernale, les équipes de déneigement ont travaillé sans relâche et nous pouvons saluer le travail effectué. Plusieurs tonnes de sel ont été répandues sur nos routes. Nous ferons dans le prochain bulletin un bilan financier de ces opérations de déneigement.

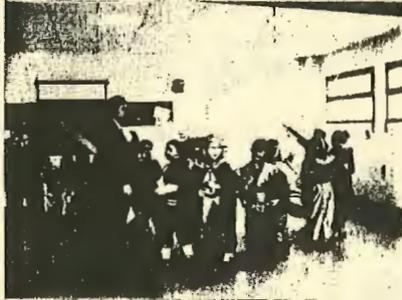
En effet, cet hiver aura un coût non négligeable pour toutes les communes, sans compter la remise en état des routes dégradées par le gel et le salage.



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

CARNAVAL

Tradition oblige, enseignants et enfants sont venus costumés.



NOTE RELATIVE AU RESTAURANT SCOLAIRE

La période du repas au restaurant scolaire doit être **un moment de convivialité et de récupération** pour les enfants dans une ambiance agréable.

Depuis quelque temps, **le niveau sonore a fortement augmenté** et malgré les remarques du personnel encadrant, les enfants sont de plus en plus indisciplinés.

Dès la rentrée des vacances de février, **les parents dont les enfants auront été avertis à 3 reprises seront convoqués en mairie** pour évoquer le comportement de leur enfant et envisager la conduite à tenir, avant d'éventuelle sanction.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE : Année scolaire 2010-2011

Les pré-inscriptions pour la petite section de maternelle se feront auprès du **secrétariat de la Mairie** aux dates suivantes :

- Les mercredis 07, 28 avril et 5 mai de 10h00 à 11h30
- Les vendredis 09, 30 avril et 7 mai de 17h30 à 18h30

Se munir :

- Carnet de santé de l'enfant
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Il est indispensable de venir ensuite à l'école maternelle pour finaliser l'inscription auprès de la directrice :

- Les lundis, mardis et vendredis à partir de 16h30.

BIBLIOTHEQUE

Après les monstres cet automne, venez découvrir le nouveau thème de l'exposition de printemps :

LES SORCIERES

Du 8 mars au 2 avril





COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » **& COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

OBLIGATION ALIMENTAIRE

En ces temps de difficultés économiques, il est bon de rappeler le principe de l' OBLIGATION ALIMENTAIRE.

Alors que nombre de personnes âgées ne souhaitent pas mettre à contribution financièrement leur famille, et qu'à l'inverse, nombre de familles ne s'estiment pas concernées par les frais d'hébergement en maison de retraite, le code civil (articles 203, 205 à 208) et le code de l'action sociale et des familles (article L132-6) statuent sans conteste sur les obligations alimentaires et de recouvrement de frais d'hébergement.

Ces obligations trouvent pour l'essentiel leur source dans le lien de parenté. A cet égard, les enfants doivent des aliments à leur père et mère, et réciproquement, sans limite dans la ligne de parenté ascendante et descendante. Ainsi, sont concernés, non seulement les parents, grands-parents et enfants, mais également les arrière-grands-parents, mais aussi les petits-enfants et arrière petits enfants. S'y ajoutent, les obligations alimentaires qui reposent sur l'alliance, c'est-à-dire qui lient les gendres et belles-filles à leurs beaux parents et les conjoints entre eux...

Ces différentes obligations demeurent tant que subsiste le lien de parenté ou d'alliance. En revanche, elles prennent fin dès que ces derniers sont remis en cause (décès, divorce ou contestation de filiation...).

Il est à noter que, par exception, le décès du conjoint qui produisait l'alliance, n'entraîne pas la remise en cause du lien alimentaire avec la belle famille dès lors que des enfants issus de cette union survivent.

En cas de litige, la juridiction compétente pour trancher la situation est le juge aux affaires familiales.

REPAS DES AINES :

La municipalité offre le repas aux aînés, le **dimanche 7 mars 2010, au Mille Club, à partir de 12h00.**

LA TELEALARME :

Créée en 1986 par des élus locaux, en partenariat étroit avec les pompiers de l'Isère, ce service est géré depuis 2002 par la C.A.P.V.

A qui s'adresse ce service téléalarme ?

- aux personnes âgées
- aux personnes handicapées
- aux personnes isolées
- aux personnes atteintes de maladie chronique

Le service :

Le boîtier téléalarme est très simple à utiliser. Une simple pression et, l'abonné obtient toute l'aide dont il a besoin de jour comme de nuit. L'abonné garde son indépendance et, les proches sont rassurés de le savoir accompagné 24h/24h.

Où faire la demande ?

Au CCAS à la mairie.

Coût de la mise en place d'un appareil ?

Actuellement 31€ par mois (Possibilité de participation A.P.A.)

Qualité du service : Proximité, rapidité, sécurité ... et sûreté pour les proches !

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A)

L'A.P.A., entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2002, peut être attribuée à toutes personnes de plus de 60 ans, pour l'aider à prendre en charge des dépenses liées à sa dépendance ou à en prévenir l'évolution.

Le dossier est à retirer en mairie.

CONTACTS

Assistante sociale de secteur - Mme JURDIC
Tél. 04 78 73 00 10

Responsable ADMR à Chuzelles - Mme LAMURE
Tél. 04 74 57 92 83

Adjoint affaires sociales - Mr ALLARD
Tél. 04 74 57 90 91



SECURITE CIVILE

La loi de sécurité civile de 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005 disposent de la nécessité et de l'intérêt des communes de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le P.C.S. est un dispositif qui permet à l'équipe communale de gérer les « crises » éventuelles, telles que les catastrophes naturelles, les phénomènes climatiques, les dysfonctionnements des réseaux, les problèmes sanitaires, les accidents technologiques ou techniques, les accidents de grande ampleur.

Le P.C.S. s'insère dans le dispositif des plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile au niveau nationale), en cas de déclenchement de celui-ci.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Le P.C.S. prévoit l'organisation communale pour mettre en place des outils opérationnels afin de préserver les populations, les biens et l'environnement en cas d'évènements exceptionnels.

QUELS ENJEUX ?

- La gestion des risques industriels majeurs, liés aux activités techniques environnantes : La commune de Chuzelles est située sur les périmètres des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des entreprises industrielles suivantes : Dépôt TOTAL de Vilette de Vienne ; Société des Pipelines Méditerranée ; Compagnie de Distribution des Hydrocarbures LYONDELLBASELL ; Dépôt ESSO de Vilette de Vienne.

La proximité de ces activités est mise en lien avec l'approvisionnement par voie routière, appelée aussi TMD – Transport de matières dangereuses. Le P.C.S. prend en compte la gestion d'un incident de TMD sur le périmètre communal.

La présence de réseaux souterrains demandent aussi une organisation afin que la commune et les entreprises puissent communiquer de manière pertinente pour assurer la sécurité de la population (Gaz haute et basse pression ; hydrogène).

- La gestion des évènements climatiques : Les crues, coulées de boue ou glissements de terrain connus sur la commune : le P.C.S. permet d'être réactif dans les relations avec tous les intéressés.
- La réponse à un éventuel dysfonctionnement des réseaux : le P.C.S. permet de lister les moyens humains et techniques à mettre en place pour palier à une pollution du réseau d'eau potable, à un dysfonctionnement majeur du réseau de transport ou d'alimentation en énergie.
- La gestion des problèmes sanitaires : le P.C.S. permet de s'organiser efficacement, en lien avec les services de la préfecture et les autorités sanitaires de proximité.
- Les prises en charge des accidents de grande ampleur.

L'ORGANISATION DU PROJET :

Le P.C.S. de la commune de Chuzelles se réalise en collaboration avec les communes environnantes : nous réalisons un outil opérationnel au niveau intercommunal, pertinent et efficace avec Serpaize, Vilette de Vienne et Luzinay. Nous sommes assistés dans ce projet par un cabinet expert, la Société GERISK.

Un groupe de travail communal, composé de trois élus, est en relation avec la société GERISK et coordonne les actions à mener par les élus et les agents communaux, en vue de la réalisation du P.C.S. et de son document d'information (DICRIM).

Un groupe de pilotage intercommunal s'assure de la cohérence du projet, et de la mutualisation des moyens.

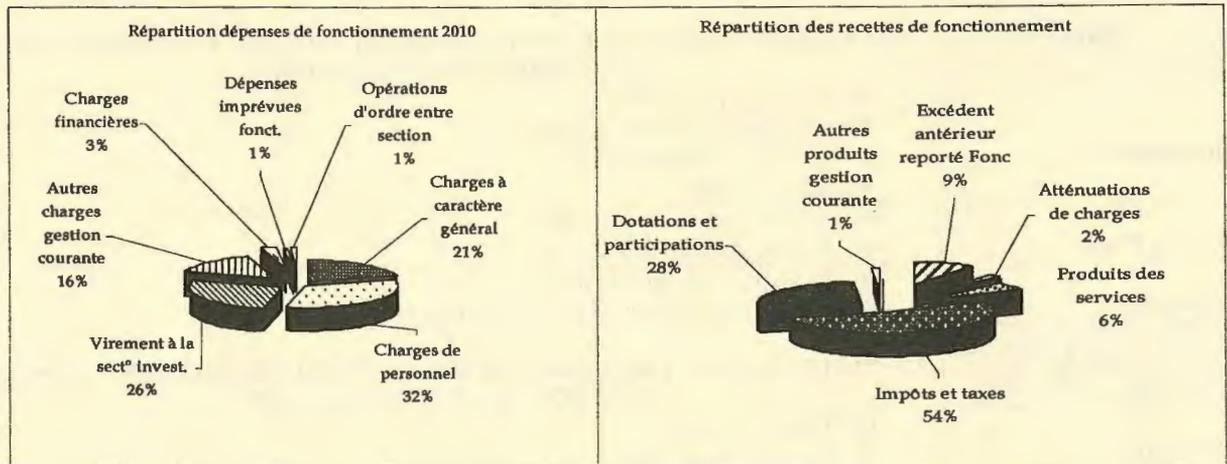
Le plan intercommunal de sauvegarde se concrétisera par un exercice de simulation, sur chacune des communes, avant fin 2010.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée de ce projet dans le bulletin municipal.

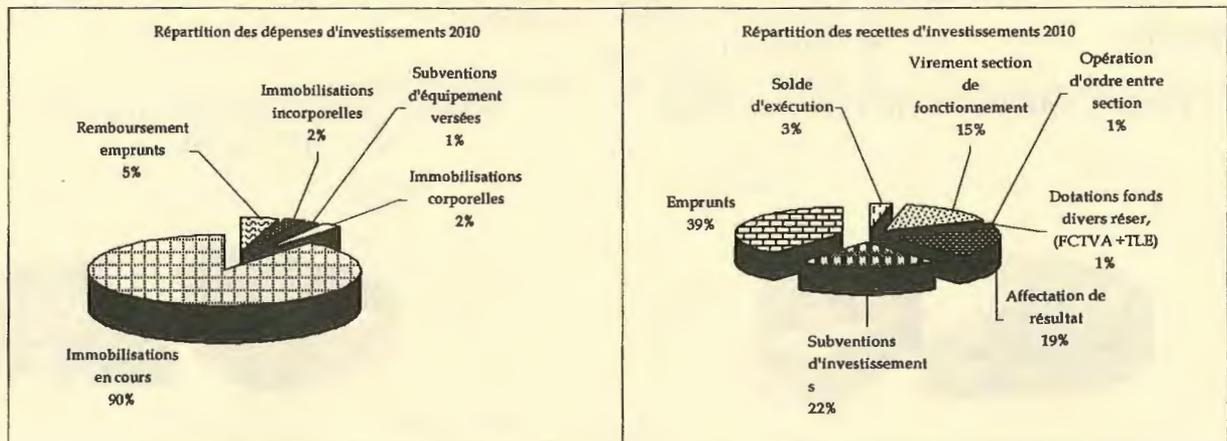


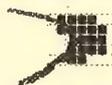
BUDGET COMMUNAL 2010

Les dépenses de fonctionnement	2010	Les recettes de fonctionnement	2010
Charges à caractère général	274 240,00	Excédent antérieur reporté	123 343,52
Charges de personnel	424 100,00	Fonctionnement	30 000,00
Virement à la section investissement.	340 664,00	Atténuations de charges	78 750,00
Autres charges gestion courante	210 750,00	Produits des services	699 400,00
Charges financières	35 000,00	Impôts et taxes	363 810,00
Dépenses imprévues fonctionnement	10 000,52	Dotations et participations	13 000,00
Opérations d'ordre entre section	13 560,00	Autres produits gestion courante	11,00
TOTAL	1 308 314,52 €	TOTAL	1 308 314,52 €



Les dépenses d'investissement	2010	Les recettes d'investissement	2010
Remboursement emprunts	95 000,00	Solde d'exécution	-74 874,50
Immobilisations incorporelles	51 900,00	Virement section de fonctionnement	340 664,00
Subventions d'équipement versées	27 200,00	Opération d'ordre entre section	13 560,00
Immobilisations corporelles	49 270,00	Dotations fonds divers résér. (FCTVA +TLE)	20 000,00
Immobilisations en cours	1 859 145,00	Affectation de résultat	422 399,50
		Subventions d'investissements	490 975,00
		Emprunts	869 791,00
TOTAL	2 082 515,00 €	TOTAL	2 082 515,00 €

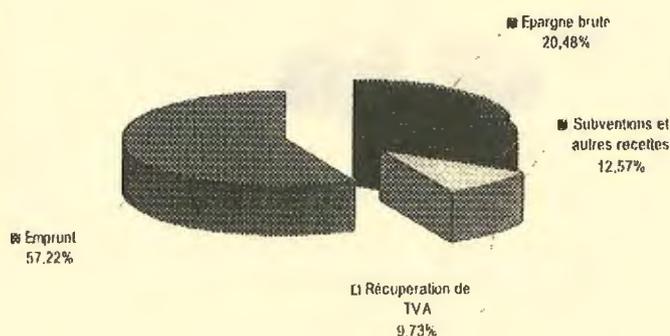




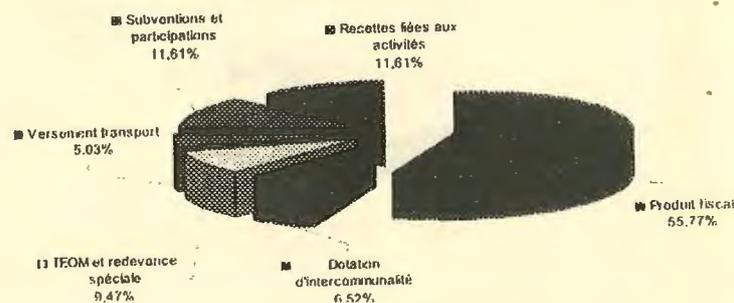
INFOS CAPV : BUDGET PRIMITIF 2010

AXE 1	BIEN VIVRE ENSEMBLE COMME FONDEMENT DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE
DOMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Petite enfance ❖ Téléalarme ❖ Politique de l'habitat ❖ Cohésion sociale ❖ Equipements sportifs
BUDGET 2010	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonctionnement : 8.032.400 € ❖ Investissement : 4.508.000 €
EXEMPLES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préparation de l'ouverture de la crèche de la Sévenne (ouverture programmée pour 2011)
AXE 2	ORGANISER LA TRANSFORMATION URBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DES TERRITOIRES
DOMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aménagement urbain ❖ Transports et déplacements ❖ Voiries communautaires ❖ Eaux pluviales
BUDGET 2010	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonctionnement : 9.754.500 € ❖ Investissement : 10.147.000 €
EXEMPLES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Transport : projet billettique ❖ Programme annuel de travaux de voiries
AXE 3	LA PROTECTION ET VALORISATION DES PATRIMOINES NATURELS COMME ATOUT DE LA QUALITE DE LA VIE
DOMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Environnement ❖ Gestion des déchets ❖ Assainissement
BUDGET 2010	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonctionnement : 8.961.100 € ❖ Investissement : 2.716.000 €
EXEMPLES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Modernisation du réseau d'assainissement ❖ Aménagement de sentiers et boucles cyclistes
AXE 4	DEVELOPPER UNE COMPETITIVITE EN RHONE ALPES
DOMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Intervention du développement économique, du tourisme, de l'emploi-insertion- formation et des zones économiques
BUDGET 2010	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonctionnement : 2.266.400 € ❖ Investissement : 4.790.000 €
EXEMPLES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien à la création d'entreprises ❖ Soutien à l'agriculture ❖ Soutien à l'office de tourisme communautaire

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



PREVISIONS DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT





INFORMATIONS SPORTIVES

➤ Information générale :



Si vous souhaitez faire apparaître les résultats sportifs, calendriers de vos équipes, manifestations ou toutes autres informations liées à votre club de sport communal ou/ et intercommunal, n'hésitez pas à envoyer vos documents à : mairie@mairie-chuzelles.fr en précisant « Information communication » sur votre mail.

Ces informations pourront bientôt être visibles sur le nouveau site Internet de la commune...

➤ Calendrier sportif :

F.C. SEVENNE



Football club de la Sévenne :

- Dimanche 28 mars : FC Sévenne 1 - C.S. St Romain de Jalionas
- Dimanche 28 mars : FC Sévenne 2 – Meyzieu 2
- Dimanche 30 mai : FC Sévenne 1 – Tassin U.O
- Dimanche 30 mai : FC Sévenne 2 – Villeurbanne A.S.A 2

Les matchs ont lieu au stade de Villette de Vienne

➤ Oxygénons-nous :



- **3^{ème} randonnées pédestre** humanitaire Don et Action pour le Tibet le dimanche 13 mai : départ à 8 heures Le Grisard – Saint Romain en Gal (2 heures de marche matin et après midi – pique nique géant).
- **Course du Galop romain** le 1^{er} mai à Villette de Vienne : course pédestre homologuée 12 kms – nouveauté : 7 kms, à travers sentiers et chemins de Villette de Vienne et Luzinay. Course organisée par Sévenne Environnement.
- **3^{ème} Manche de la coupe Rhône Alpes VTT** le dimanche 2 mai 2010 organisée par le CVAC 38, compétition ouverte à partir de cadet (né en 1995) licenciés FFC et non-licenciés.

➤ Sorties ski :



Profitez des dernières neiges de la saison !

Les sorties avec le **ski club de la Sévenne** auront lieu aux dates suivantes:

- Le 28 mars à La Rosière
- Le 11 avril à Tignes (sortie déguisée)

Le prix de la sortie est fixé à 40 € (transport et forfait inclus). Possibilité de location de matériel. Renseignement pour la commune de Chuzelles : Monsieur Tassin (06.85.94.43.24) ou sur <http://ski.club.ifrance.com/>



CULTURE



9 AU 27 MARS : 29^{EME} FESTIVAL DE L'HUMOUR :

- Mardi 9 mars :
Delphine DELEPAUT
"Motamorphoses"
20h30 - 12 € - *Septème*
- Mercredi 10 Mars : **GENIO**
"J'critique pas, mais quand même !"
20h30 - 12€ **CHUZELLES**

- Jeudi 11 mars : **Delphine DELEPAUT**
"Motamorphoses" 20h30 - 12 € -
Chonas l'Ambellan
- Vendredi 12 mars : **Thierry MARCONNET**
"Un autre" 20h30 - 12 € - *Luzinay*
- Mardi 16 mars : **GABRIEL**
"Rappel" 20h30 - 14 € - *Eyzin-Pinet*
- Mercredi 17 mars : **CHOC FRONTAL**
Nouveau spectacle 20h30 - 14€
Primarette
- Jeudi 18 mars : **Frederic RECROSIO**
"Aimer, mûrir et trahir avec la coiffeuse » 20h30 - 17 € -
Condrieu
- Vendredi 19 mars : **SELLIG**
« Episode 3 » 20h30 - 17€ - *Chasse-sur-Rhône*
- Samedi 20 mars : **Sophia ARAM**
«Du plomb dans la tête" 20h30 - 17€ - *Vienne*
- Lundi 22 mars : **Thierry SAMITIER**
"Embrassez-moi" 20h30 - 14€
Les Côtes d'Arej
- Mardi 23 mars : **Céline IANNUCC**
"Elle manque pas d'air" 20h30 - 13€- *Seyssuel*.
- Mercredi 24 mars : **Angel RAMOS SANCHEZ**
"Que du bonheur" 20h30 - 14€ - *Serpaize*
- Jeudi 25 Mars : **Pierre AUCAIGNE**
« Cessez » 20h30 -14€- *Pont Evêque*
- Vendredi 26 mars : **BABASS**
"Chreestian" 20h30 -14€ -*Jardin*
- Samedi 27 mars : *Nuit du café-théâtre* 20h30 - 17€-
Vienne

CINEMA LES AMPHIS :

- Jeudi 18 mars : « **Connaissance du monde** : Malte - Sicile - Sardaigne »
14h15/17h15/ 20h30
- Mardi 6 avril : Ciné d'Or - **Tellement proches** 14h30/17h00/20h00
- Jeudi 8 avril : « **Connaissance du monde** : Tahiti - Marquises »
14h15/17h15/20h30
- Mardi 27 avril : Ciné d'Or - **Film surprise !**
14h30/17h00/20h00

THEATRE :

- Du mercredi 17 au jeudi 18 mars :
« **Bartleby** » 20h30- Théâtre de Vienne
- Mercredi 24 mars : **La Petite Sirène** 19h00
- Théâtre de Vienne
- Du mercredi 2 mars au 4 avril : **Mœurs de Village** 20h30 du mardi au samedi / 16h00
le dimanche - Théâtre Saint Martin
- Du jeudi 1er au vendredi 2 avril : **Choc des civilisations pour un ascenseur** Vittorio
Plazza 20h30 - Vienne
- Du vendredi 23 au vendredi 30 avril :
Iphigénie 20h30 - Vienne
- Mercredi 28 avril : **Bonheur d'une étoile**
15h00/16h30 - Pont Evêque

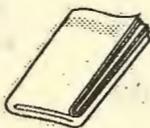
COURTELINE S'INVITE AU MILLE CLUB

Le Théâtre Saint Martin s'est déplacé dans diverses communes, dont CHUZELLES, pour présenter son spectacle sur COURTELINE. Dans un décor bucolique d'Albert TUNESI, Lucien VARGOZ, auteur interprète, et Marie Pierre BILLIoud ont ravi les spectateurs par leurs interprétations, pleines de sincérité et de justesse, sur la vie d'un couple (rencontre, rire, colère, amour et jalousie). Georges COURTELINE, sous les traits de Robert VARGOZ, commente à diverses reprises l'adaptation de son oeuvre.

A l'issue de la séance, acteurs et spectateurs ont pu échanger sur la place du théâtre de proximité aujourd'hui.

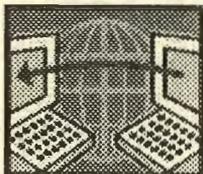
Cette expérience pourra être renouvelée. La recette de cette soirée sera entièrement reversée au Théâtre Saint-Martin.

De sincères remerciements aux spectateurs, qui malgré une météorologie peu propice, se sont déplacés à CHUZELLES.



PELE MÊLE

SITE INTERNET



Le site Internet municipal fait peau neuve : une nouvelle mise en page, l'interactivité privilégiée, les flash info et une information actualisée au plus proche de l'évènement.

L'occasion pour la commission communication de lancer un sondage auprès des Chuzellois sur leur attente d'un site municipal.

Vos idées, vos souhaits, vos besoins... n'hésitez pas à en faire part à la commission communication par courrier ou courriel (mairie@mairie-chuzelles.fr)

DU NOUVEAU CHEZ LES COMMERCANTS ET ARTISANS

NOUVEAU PROPRIETAIRE AU BAR TABAC

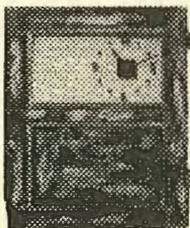


Le bar « **Le Tempo** » a changé de propriétaire. Désormais, Séverine Brunet et Jean Marc Bernard vous accueilleront avec leurs collaboratrices Brigitte et Céline et vous offrirons leurs meilleurs services.

Bienvenue à Séverine et Bernard parmi nous !

Par ailleurs, nous souhaitons à Maurice Roybet, ancien propriétaire, une retraite bien méritée qu'il mettra à profit pour prodiguer ses activités préférées.

NOUVELLE ENTREPRISE



NM Créations
38200 CHUZELLES
06 14 35 06 22

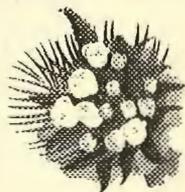
NM Créations

- ☞ Pièces uniques ou en séries limitées.
- ☞ Transformation et création de meubles et d'objets
- ☞ Peintures et patines à l'ancienne sur mobilier
- ☞ Peintures sur toile

- ☞ Réalisation de pièces sur commande
- ☞ Conseil en décoration et en aménagement

NM Créations 38200 CHUZELLES 06 14 35 06 22 nadia.moulin@live.fr

NOUVEAU COMMERCANT



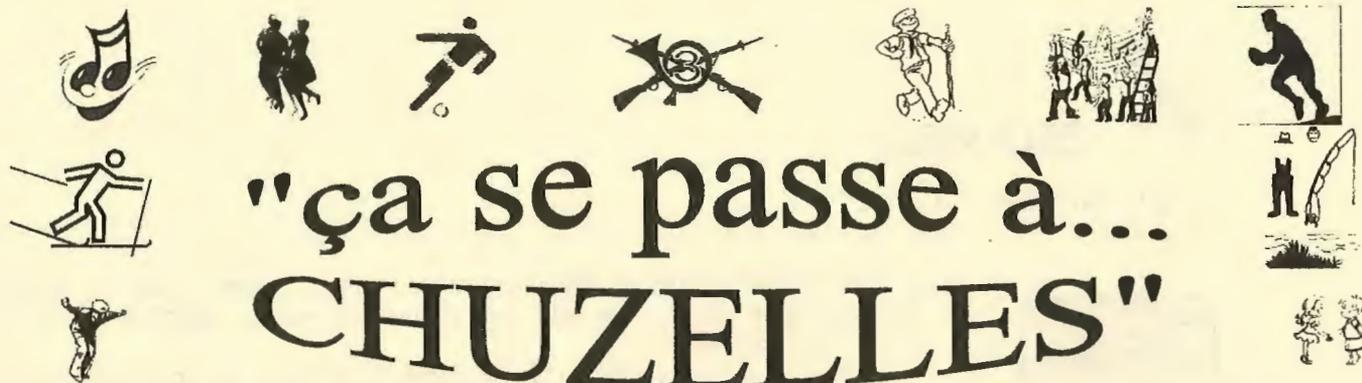
Votre nouveau fleuriste, Les Fleurs du Belvédère, est ouvert depuis le 13 février 2010 !

Les Fleurs du Belvédère

Le Belvédère

38 200 CHUZELLES

Tél. 04 74 53 02 86



"ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
LUNDI 15 MARS	DON DU SANG	16 H 00 19 H 00	MAIRIE SALLE DU CONSEIL
SAMEDI 20 MARS	JOURNEE ENVIRONNEMENT CONCOURS MAISONS FLEURIES		MILLE CLUB
DIMANCHE 21 MARS	ELECTIONS REGIONALES 2 ^{ème} TOUR		MILLE CLUB
VENDREDI 26 MARS	SOIREE CODE DE LA ROUTE AFR	20 H 00	MILLE CLUB
SAMEDI 27 MARS	CARAMENTRAN SOU DES ECOLES	MATIN	MILLE CLUB
MERCREDI 7 AVRIL	REUNION PUBLIQUE SECURITE CENTRE VILLAGE REVISION DU P.O.S EN P.L.U	19 H 00	MILLE CLUB
VENDREDI 9 AVRIL	CONCERT CHORALE	20 H 30	EGLISE
VENDREDI 30 AVRIL	MARCHE DE NUIT AFR	20 H 00	MILLE CLUB
SAMEDI 1 ^{ER} MAI DIMANCHE 2 MAI	EXPOSITION ARTS & LOISIRS A GOGO		MILLE CLUB
DIMANCHE 2 MAI	VIDE GRENIER SOU DES ECOLES		AIRE PIQUE NIQUE
SAMEDI 8 MAI	ACTIVITES « NATURE » AWAC		AIRE PIQUE NIQUE
SAMEDI 8 MAI DIMANCHE 9 MAI	BALL TRAP - ACCA		CARRIERE
MERCREDI 12 MAI JEUDI 13 MAI MARDI 18 MAI	CONCOURS DE BOULE ABC BOULES		BOULODROME
DIMANCHE 23 MAI LUNDI 24 MAI	TOURNOI DE FOOTBALL FC SEVENNE		STADE
VENDREDI 4 JUIN	ASSEMBLEE GENERALE ACCA	20 H	MILLE CLUB
VENDREDI 4 JUIN	ASSEMBLEE GENERALE LA GROLE	20 H 30	POLETIERES
DIMANCHE 6 JUIN	RALLYE AFR	8 H 30	MILLE CLUB AIRE PIQUE NIQUE
SAMEDI 12 JUIN	CONCOURS DE PETANQUE FC SEVENNE	FIN D'APRES MIDI	STADE
VENDREDI 25 JUIN	KERMESSE SOU DES ECOLES		MILLE CLUB

⚠ En raison des travaux de rénovation, la salle du Mille Club sera indisponible du lundi 5 juillet au vendredi 3 septembre 2010.

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

CENTRE DE LOISIRS DE 3 ANS A 14 ANS LES MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL POUR LES ENFANTS DE 3 A 14 ANS

**Luzinay, Vilette de Vienne, Serpaize,
Chuzelles, Seyssuel**

Inscriptions au bureau :

- ❖ Rue des Allobroges
- ❖ 38200 LUZINAY

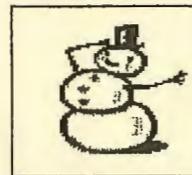
Adresse du Centre de Loisirs pour les enfants

- ❖ Ecole de Luzinay
en face du garage Renault

Coordonnées :

- ❖ Téléphone : 04.74.57.41.74
- ❖ Télécopie : 06.26.73.50.53

- ❖ Messagerie : milleloisirs@orange.fr
- ❖ Programme et infos Blog :
<http://cmlchuzelles.canalblog.com>



- Centre de loisirs avec des activités délirantes !!
- Des stages de sport avec éducateur sportif
- Des camps itinérant l'été, VTT, catamaran, voile...
- Des activités extra scolaire enfants : le Théâtre avec Nicolas à Chuzelles et Luzinay
- Des activités adultes : le théâtre, le yoga, la sophrologie

A fond la forme !



PAROISSE SAINTE BLANDINE DES DEUX VALLEES – EGLISE DE CHUZELLES –

L'église de Chuzelles : un écrin de paix, de beauté, de lumière, de création artistique pour la gloire de Dieu et le bonheur des hommes ! Car c'est un vrai bonheur de prier, de chanter et faire chanter dans l'église rénovée. On pourrait presque se passer d'un micro tellement bonne est l'acoustique depuis la réalisation des travaux en 2009 !

Tout est mis en valeur : le bénitier, le chemin de croix, les pas dans la terre, le tabernacle, la colombe, l'autel, les vitraux et le retable ... Retable qui capte le regard dès que l'on entre dans l'église, et qui interroge... Retable qui n'est pas sans lien avec l'autel qui invite à passer à table... L'autel : une lourde table de pierre transportée dans les années 60 depuis le moulin de Vilette jusqu'à l'église de Chuzelles sur la remorque d'un tracteur ! Le Père Allibe veillait sur tout cela... en ce temps là !

Une meule – « là où le blé est broyé, avant que le pain soit rompu et sa croûte cassée ... Il faut le dur labeur de la charrue qui fend la terre profondément, dans un sillon noir et redoutable pour enfouir la graine » selon les mots du Père Thierry, il y a quelques années... » Oui, ce retable est dur par sa matière, comme un métal trempé ! Il est aussi d'une « trempe exceptionnelle » puisqu'il est fait par les mains de l'artiste dans un alliage devenu plus lumineux ces jours derniers...

Ainsi les mots « fruits de la création et du travail de l'homme » prennent du sens à travers la force de l'expression du retable : offrande radicale, geste du Serviteur, pain partagé comme un sacrifice... il est vrai que la Passion n'est pas loin. Nous sommes au cœur de l'Eucharistie !

Et la colombe ? Discrète, prête à s'envoler ... l'avez-vous remarquée ? Allez la voir ... la colombe, messagère de paix !

Toutes ces œuvres « se parlent » et ouvrent un chemin de mystère dans l'église

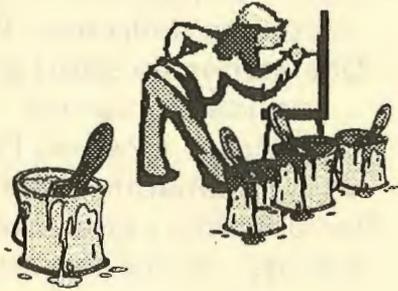
St Hippolyte où l'on est bien, le temps d'une pause ou d'une célébration ; où l'on peut retrouver un peu de calme et de sérénité si cela est nécessaire.

Merci à toute l'équipe municipale et merci à tous les ouvriers pour leurs travaux.

Monique Mondon – service communication de la paroisse

Arts & Loisirs à Gogo

• PEINTURES FRAICHES A DECOUVRIR •



SAMEDI 1er MAI 2010

14h - 18h

DIMANCHE 2 MAI 2010

10h - 18h

Entrée libre

Venez apprécier les talents cachés de vos voisins...

Mille club - Rue du Verdier - Chuzelles

<http://www.artsetloisirsagogo.com>

CHORALE "La Clé des Chants"

Après notre petite manifestation du Lundi 1^{er} Mars qui nous a permis de remercier toutes les personnes et structures qui nous ont aidés lors des différentes festivités et concerts organisés pour notre 30^{ème} anniversaire et la réalisation du CD souvenir qui a suivi, nous vous proposons de nous retrouver :

- Le Samedi après-midi 27 Mars à partir de 14h30 au mille clubs pour une répétition « portes ouvertes » où vous pourrez apprendre avec nous de nouveaux chants et participer au travail en commun que nous faisons toutes les semaines.
- Le Vendredi soir 9 Avril à 20h30 à l'église pour notre concert annuel
- Le Samedi 8 Mai au monument aux morts pour les cérémonies officielles auxquelles nous participons depuis de nombreuses années.

Vous pouvez également nous rejoindre pour nos répétitions habituelles du jeudi à 20h30 aux Poletières.

F.C. SEVENNE



UN NOUVEAU SITE POUR LE FOOTBALL CLUB DE LA SEVENNE !

Pour suivre en direct l'actualité du FCS,

- ✦ Calendriers
- ✦ Classements
- ✦ Manifestations.....

Une seule adresse

<http://www.fcsevenne.fr>

RUGBY CLUB DE LA SEVENNE

Venez nous supporter lors des rencontres à venir !

SENIORS

Dimanche 28 Février
RCS - Etoile du Bugey- 15h00
Stade de Luzinay
Dimanche 7 Mars
RCS - Villeneuve-de-Marc -
15h00
Stade de Luzinay
Dimanche 14 Mars
Etoile du Bugey - RCS -
15h00
Stade Municipal La Craz
Dimanche 21 Mars
RCS - St Amour - 15h00
Stade de Luzinay
Dimanche 28 Mars
RCS - Lavancia - 15h00
Stade de Luzinay

MINIMES

Samedi 6 Mars
Equipe 1:
Triangulaire à Pays de Gier
Triangulaire à ARCOL
Samedi 13 Mars
Equipe 1:
Triangulaire à Pays du
Grésivaudan
Equipe 2:
Triangulaire à ASMIDA
Samedi 27 Mars
Equipe 1:
Triangulaire à Luzinay c/
Vizille - Annonay
Equipe 2:
Triangulaire à Luzinay c/
Viriât/Montrevel 2 - Pont de
Chéruy

ECOLE DE RUGBY

Samedi 6 mars,
-9 et -11 ans
Tournoi à Montrevel
-13 ans
Tournoi à Saint Marcel Bel
Accueil
Samedi 13 mars,
-7 ans
Tournoi à Luzinay à partir de
14h00
Samedi 20 mars,
-9 et -11 ans
Tournoi à Bourg en Bresse
-13 ans
Tournoi à Andrézieux
Bouthéon

JOURNEE ENVIRONNEMENT



Chuzelles
20 mars 2010



PROGRAMME

8 HEURES – 10 HEURES 30
NETTOYAGE DE LA COMMUNE

Nous vous donnons rendez vous sur l'un des points d'accueil proposés

- ❖ Mairie : Centre village partie Nord
- ❖ Mairie : Centre de village partie Sud
- ❖ Entrée du stade de football
- ❖ Intersection Route de Seyssuel – Chemin de Boussole (à hauteur du point d'apport volontaire)
 - Consacrez un moment au nettoyage des rues de la commune.
 - Café et viennoiseries offerts aux participants à leur arrivée.
 - Kit de nettoyage fourni par la municipalité (tee-shirt offert aux plus jeunes)

9 HEURES – 12 HEURES
FORUM : LA GESTION DES DECHETS AU QUOTIDIEN ET LES ENERGIES
RENOUVELABLES- Mille club

L'environnement est l'affaire de tous, venez vous informer sur les déchets et participer aux gestes écologiques

- ❖ Réduisons nos déchets, ça déborde !
- ❖ Le tri et le recyclage des déchets
- ❖ Le compostage individuel
- ❖ Les énergies renouvelables: solutions existantes, techniques de mise en oeuvre, rentabilité, intérêt d'une isolation renforcée, enjeu économique...

11 HEURES 30
REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2009 – Mille club

12 HEURES 00
POT DE CLOTURE offert à tous les participants – Mille club

14 HEURES – 16 HEURES
RANDONNEE PEDESTRE

Nous vous proposons de découvrir la nature à travers les sentiers remis en état par la commission « cadre de vie » élargie

- ❖ Circuit fléché à la découverte des sentiers communaux de 3 kms environ (1 heure de marche), Point De départ : Mille club, circuit libre ouvert à tous.
- ❖ Heure de départ : à partir de 14 h 00, dernier départ 15 h 00.
- ❖ Rafraichissement à l'arrivée

Organisation : mairie de Chuzelles
Téléphone : 04.74.57.90.97
mairie@mairie-chuzelles.fr

Bulletin tiré à 860 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°105 – dépôt légal février 2010.